

Parcoursup : les étapes clés 2018

Chaque étape est primordiale et doit être réalisée dans le respect des délais impartis.

Inscription & saisie des vœux sur Parcoursup

1

**DU 22 JANVIER
AU 13 MARS**

18h

INSCRIPTION ET CRÉATION DU DOSSIER PARCOURSUP

- Saisir une adresse mail valide et régulièrement consultée
- Télécharger l'application Parcoursup sur votre téléphone mobile

Possibilité de renseigner les adresses mail des parents pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

CONSULTATION DES CARACTÉRISTIQUES DE CHAQUE FORMATION

(contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc.)

SAISIE DES VŒUX

- 10 vœux maximum non classés¹
- **Aucun nouveau vœu ne peut être formulé après le 13 mars (clôture à 18h)**



POUR FINALISER VOTRE PROJET D'ORIENTATION

- 2^e semaine de l'orientation dans les lycées
- Journées portes ouvertes des établissements
- www.terminales2017-2018.fr

¹ Avant de confirmer les vœux, vous devrez, sur la plateforme, exprimer votre préférence dans une rubrique dédiée à cet effet. Non communiquée aux établissements, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de proposition d'admission.



Nombre de vœux et sous-vœux

Un vœu multiple permet de choisir la (les) formation(s) souhaitée(s) parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention.

Le vœu multiple compte pour 1 seul vœu parmi les 10 possibles.

Vous pouvez formuler jusqu'à 20 sous-vœux au total pour des BTS, DUT, CPGE, licences ou PACES (hors PACES en Ile-de-France et écoles d'ingénieurs et de commerce).

Pas de vœux multiples pour les licences et PACES à l'uB!

2

JUSQU'AU 31 MARS



FINALISATION DU DOSSIER ET VALIDATION DES VŒUX

- Saisir un projet de formation motivé pour chaque vœu
- Joindre les éventuelles pièces demandées

CONFIRMATION IMPÉRATIVE AVANT LE 31 MARS

de chaque vœu une fois le dossier complet.

Propositions d'admission & réponses possibles

3

DU 22 MAI AU 21 SEPTEMBRE

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS D'ADMISSION

Comment répondre aux propositions d'admission dans le délai :

VOUS RECEVEZ

UNE SEULE PROPOSITION D'ADMISSION (OUI ou OUI-SI ²)

PLUSIEURS PROPOSITIONS D'ADMISSION (OUI ou OUI-SI ²)

UNIQUEMENT DES PROPOSITIONS EN ATTENTE

UNIQUEMENT DES RÉPONSES NÉGATIVES ³

VOUS RÉPONDEZ

- J'accepte (ou je renonce)
- Je peux demander à conserver tout ou partie de mes vœux en attente
- J'accepte une proposition et renonce aux autres
- Je peux demander à conserver tout ou partie de mes autres vœux restés en attente
- J'attends qu'une place se libère
- La commission d'accès à l'enseignement supérieur pourra me faire des propositions

À NOTER

Suspension du délai pour répondre aux propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat.

² Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues.

³ En cas de vœux uniquement dans des formations sélectives.

Respectez la date limite de réponse indiquée pour chaque proposition qui vous est faite. **Si vous laissez passer le délai indiqué, la proposition vous est automatiquement retirée.**

Délai de réponse :

Pour les propositions reçues :

- jusqu'au 25 juin inclus : **7 jours**
- du 26 juin au 20 août : **3 jours**
- à partir du 21 août : **1 jour**

Le secteur géographique

Il correspond au **bassin de recrutement des établissements**. Il s'agit généralement de l'académie où vous résidez.

Dans des cas exceptionnels, il peut différer de l'académie : l'information sera disponible dans Parcoursup.

Un pourcentage maximum de candidat.e.s ne provenant pas du secteur de recrutement (académique ou secteur défini) de chaque licence ou PACES sera fixé. Un nombre restreint de candidat.e.s ne résidant pas dans le secteur sera accueilli.

Conseil : formulez des vœux sur le secteur où vous avez plus de chance d'être admis.e.

Dérogations via Parcoursup : certaines situations vous permettront de faire une demande en utilisant la rubrique "Demande de dérogation" dans votre dossier Parcoursup. À effectuer dès que vous êtes en possession des documents liés à votre situation et **avant le 16 mai**.

Chaque jour, des candidat.e.s se désistent suite aux propositions qui leur sont faites et libèrent des places proposées aux candidat.e.s en attente. De nouvelles propositions sont donc faites quotidiennement et les situations peuvent évoluer rapidement.



Phase complémentaire



À PARTIR DU 26 JUIN

De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés.

APRÈS LES RÉSULTATS DU BAC

La commission d'accès à l'enseignement supérieur étudie les souhaits de formation prioritaires et fait des propositions de formation au plus près des choix initiaux.

4

Inscription administrative à l'uB



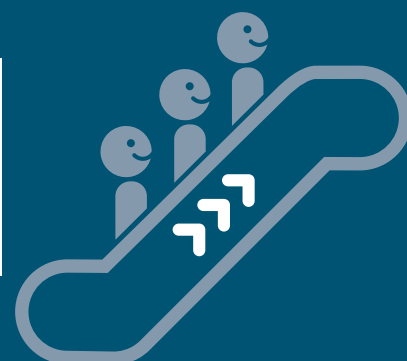
Dès les résultats du Bac, suivez les modalités et les dates limites d'inscription sur votre dossier Parcoursup.

Inscrivez-vous dès juillet (par le web) si vous avez la proposition souhaitée.



Rentrée à l'uB **dès début septembre**

Votre présence est obligatoire à la rentrée !
Rendez-vous pour le tutorat.



Qui est concerné.e par Parcoursup ?

> Candidat.e.s en Terminale ou bachelier.ère.s

Titulaire d'un baccalauréat français ou titre admis en dispense. Il n'y a pas d'âge limite.

Vous êtes

Procédure¹

Étudiant.e français.e en préparation ou titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaire étranger.

Parcoursup

Étudiant.e ressortissant de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et vous préparez ou êtes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaire étranger.

Parcoursup des conditions de langues : TCF (Test de connaissance du Français) niveau C1 exigé pour les filières Droit, Administration économique et sociale, Économie, Gestion, Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement et recommandé pour toutes les filières en Sciences humaines et sociales ; niveau B2 exigé pour toutes les autres filières.²

Étudiant.e de nationalité étrangère, non ressortissant de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE), de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre et vous n'êtes pas titulaire ou en préparation du baccalauréat français ou du baccalauréat européen.

Parcoursup uniquement pour les filières sélectives (CPGE, DUT, BTS, etc.)

Pour une 1^{ère} inscription en 1^{ère} année de licence, en PACES ou en école d'architecture, vous devez obligatoirement passer par la procédure DAP.³

¹ Se reporter aux informations sur Parcoursup

² Pour plus d'informations : <http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html>

³ www.campusfrance.org/fr/rubrique/etudier-en-france

> Étudiant.e.s en réorientation

Il est nécessaire d'**anticiper votre réorientation** si vous souhaitez / devez changer de filière à la prochaine rentrée **2018-2019** (notamment étudiant.e.s de PACES n'ayant pas la possibilité de redoubler...)

Pour vous réorienter, vous devez suivre la procédure **Parcoursup** et déposer vos vœux **entre le 22 janvier et le 13 mars** à 18h.

Votre demande sera administrée comme pour les lycéens de terminale.

La cohérence entre votre projet et les caractéristiques de la formation sera prise en compte lors de l'examen de la candidature. Mais il n'y aura pas de fiche Avenir.

En revanche, si vous avez été accompagné.e par un service chargé de l'orientation durant l'année universitaire 2017-2018, vous pourrez joindre une attestation de suivi de votre projet de réorientation renseignée par ce service ou tout autre document valant attestation.

A noter : l'identifiant change à chaque session, mais il est prévu que vous puissiez récupérer sur Parcoursup les éléments de votre dossier APB de l'année précédente si vous avez toujours accès à l'adresse de messagerie indiquée en 2017. **Attention, cette possibilité est donnée une seule fois, au moment de la création du dossier.**

Les candidats redoublant dans la même formation au sein du même établissement ne sont pas concernés par Parcoursup.

En savoir plus sur les réorientations

<http://ub-link.u-bourgogne.fr>
rubriques "Ma formation" et "Me réorienter"



Filières sélectives

DUT (IUT), DEUST, cursus intégré Dijon - Mayence,

Écoles d'ingénieurs : l'Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) à Nevers et l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux et infotronique (ESIREM) à Dijon recrutent leurs étudiants via le concours GEIPI (Groupement d'Écoles d'Ingénieurs Publiques à Préparation Intégrée) <http://www.geipi-polytech.org/>.



Réponses

OUI : proposition d'admission

NON : refus d'admission

EN ATTENTE (en fonction de la liste de classement établie par l'établissement et de la capacité d'accueil).

Filières non sélectives

1^{ère} année de licence (L1) et Première année commune aux études de santé (PACES)



Réponses

OUI : proposition d'admission

OUI-SI : proposition d'admission avec parcours de formation personnalisé

EN ATTENTE (en fonction de la liste de classement établie par l'établissement et de la capacité d'accueil).

Les formations en tension en 2017

- Les formations ci-dessous n'ont accueilli que les vœux 1 du secteur géographique défini ou de l'académie
 - L1 STAPS Dijon / Le Creusot
 - L1 Sciences de l'éducation - EFEC Dijon / Nevers (à quelques exceptions près pour Dijon)
 - L1 Gestion
 - L1 Sciences du langage
 - L1 Information communication
- D'autres n'ont pu accueillir tou.te.s les étudiant.e.s **hors académie**
L1 Droit Dijon, L1 LLCER Anglais
- D'autres n'ont pas été ouvertes en procédure complémentaire
PACES, Lettres, L1 Psychologie

Que signifie "OUI-SI" ?

L'établissement accepte votre inscription à la condition que vous suiviez un parcours de formation personnalisé (remise à niveau, cursus adapté...) pour vous renforcer dans les compétences attendues et vous accompagner vers la réussite.

Quels sont les parcours de formation personnalisés à l'uB ?

Ils sont en cours de réflexion et seront portés à votre connaissance lors de toute proposition en OUI-SI.

Priorité géographique interne à l'uB

➔ pour les formations ci-après, le secteur géographique est différent de l'académie.

Pas de vœux multiples à l'uB !

Vous candidatez en	Vous résidez dans les départements de	Vous relevez de la formation du secteur suivant
L1 AES ou STAPS Dijon / Le Creusot	Saône et Loire ou Nièvre	L1 du Creusot
	Côte d'Or ou Yonne	L1 de Dijon
L1 Droit Dijon / Nevers	Nièvre	L1 de Nevers
	Côte d'Or, Yonne ou Saône-et-Loire	L1 de Dijon
L1 Sciences de l'éducation Dijon / Nevers	Saône-et-Loire, Yonne ou Nièvre	L1 de Nevers
	Côte d'Or	L1 de Dijon

Conseil pour les candidat.e.s : formulez des vœux sur le secteur où vous avez plus de chance d'être admis.e.s.

Seul un nombre restreint de candidat.e.s ne résidant pas dans le secteur pourra être accueilli. En savoir plus page 3.

Dérogations au secteur géographique à l'uB

L'uB accepte de vérifier la situation particulière des candidat.e.s qui ont accepté sur Parcoursup la formation au Creusot ou à Nevers et qui voulaient obtenir Dijon, pour les motifs ci-dessous.

➔ Les candidat.e.s devront envoyer un courrier avec les pièces justificatives demandées pour le **25 juin 2018** au plus tard. Les demandes seront examinées la première quinzaine de juillet.

Motifs définis par l'uB :

- père et/ou mère résidant/travaillant dans le(s) département(s) prioritaire(s) pour Dijon
Attention : le fait de louer spécifiquement un appartement pour suivre ses études ne constitue en aucun cas un motif recevable. Toute justification de domicile devra comporter deux justificatifs datant de 6 mois d'intervalle
- candidat.e ayant un frère ou une soeur déjà scolarisé(e) dans le département 21
- zone géographique avec difficultés de transport
- sportif.ve de haut niveau



Adresse d'envoi des demandes :

Université de Bourgogne
Pôle Formation et Vie Universitaire
Réglementation et gestion de l'offre de formation
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 Dijon Cedex



Veillez à bien joindre les pièces permettant de justifier clairement votre situation et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Il ne sera pas fait de rappel de pièces.

○ Orientation

www.terminales2017-2018.fr/

- **Parcoursup** : de nombreuses informations, questions-réponses, tutos vidéos

○ À l'uB

Pour les lycéen.ne.s : fiches de présentation des formations, témoignages vidéos <http://lyceens.u-bourgogne.fr>

Pour les étudiant.e.s en réorientation : <http://ub-link.u-bourgogne.fr>

Toutes les formations : <http://u-bourgogne.fr/formation.html>

Professionnels de l'éducation

Retrouvez tous les outils pour la mise en œuvre du Plan Étudiants (diaporama, vademecum, fiches thématiques...)

<http://eduscol.education.fr>

Contact

Pôle Formation et Vie Universitaire

au 03 80 39 39 80

ou par mail

pole.formation@u-bourgogne.fr

